



Comité syndical du 7 juillet 2017

DELIBERATION N°17-017

Objet : Mesures d'accompagnement au développement des usages : écrans tactiles connectés et accessoires numériques

Le sept juillet deux mille dix-sept à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :

3 1 MAI 2017

Date d'affichage:

1 1 JUIL. 2017

Acte rendu exécutoire :

1 1 JUIL. 2017

Publication ou notification:

1 1 JUIL. 2017

Sont présents :

M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH

Mme Corinne VASSEUR

M. Jean-Louis DELANNOYM. Jean-Marie PIERRAT

M. Armand DEDIEU

Président du Syndicat Val d'Oise Numérique

Déléguée du Département du Val d'Oise

Déléguée de la CC Haut Val d'Oise

Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes

Délégué de la CC Vexin Centre

Est excusée et suppléée :

Mme Odette LOZAIC

Déléguée de la CA Plaine Vallée a été suppléée par M. William DEGRYSE

A donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY

Déléguée du Département du Val d'Oise a donné

pouvoir à M. Pierre-Édouard EON

Sont absents:

Mme Marie-Christine CAVECCHI

M. Gérard SEIMBILLE

M. Anthony ARCIERO

M. Jacques RENAUD

M. Jean-Christophe POULET

M. Jean-Pierre DORE

M. Pierre BARROS

Déléguée du Département du Val d'Oise

Délégué du Département du Val d'Oise

Délégué du Département du Val d'Oise

Délégué de la CC Carnelle Pays de France

Délégué de la CA Val Parisis

Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Délégué de la CA Roissy-Pays de France

Secrétaire de séance :

M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,

Vu l'article 22-1-5 du code des marchés publics, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu le rapport n°17-017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

RAPPELLE que le développement de l'usage des réseaux optiques THD, de l'administration électronique et de la ville intelligente sur le territoire valdoisien est inscrit dans les statuts du syndicat ;

APPROUVE les mesures d'accompagnement au développement des usages numériques, pour l'Espace de coworking du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Luciole à Méry-sur-Oise ;

DIT que cet accompagnement portera sur l'équipement en outils numériques innovants, notamment en écrans tactiles connectés et périphériques numériques (webcam, prise en main à distance, ...);

DIT que ces installations serviront de démonstrateurs et permettront, en fonction des retours techniques et d'usages, de rédiger le futur marché de la Centrale d'Achat du syndicat portant sur des outils numériques équivalents;

PRECISE que le financement de cette action est assuré par la mobilisation des fonds usages prévus dans le cadre des obligations des sociétés concessionnaires, Val d'Oise Fibre (TDF) et DEBITEX Telecom (SFRC) inscrites aux contrats de délégations de services publics ;

APPROUVE la rétrocession des équipements déployés dans le cadre de la constitution des démonstrateurs dans les sites de la Luciole et de l'espace de coworking auprès respectivement de la commune de Méry-sur-Oise et du Conseil départemental du Val d'Oise à la fin de ce dispositif en octobre 2017 ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget principal du syndicat mixte.

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE arrivée la 1 1 JUIL, 2017 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ